



ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Cet accusé de réception est délivré par la Direction générale des Finances publiques.

Vous avez déposé une demande, le 11/10/2021 à 17:22, qui a été enregistrée sous le numéro 1115274572.

Vous serez informé(e) du traitement de votre demande par un message envoyé à votre adresse électronique thibault.thomas34@neuf.fr.

Nos services répondront à votre demande dans un délai d'environ 5 jours. Merci de ne pas la renouveler.

Vous pouvez suivre l'avancement du traitement de votre demande en consultant votre messagerie sécurisée, disponible dans votre espace particulier sur le site impots.gouv.fr.

Rappel de votre demande

THIBAUT THOMAS (identifiant 1469517608160)

Ma question à l'administration

A l'attention de Mme BELAUBRE / CDIF Corbeil-Essonnes affaire n° 21 02914 et 21 01931

Madame,

Je fais suite au message 1112200330 du 02/09/2021 relatif aux affaires ci-dessus référencées.

J'ai bien reçu par courrier l'avis de dégrèvement de montant 1335 € (affaire n° 21 02914) mais il n'est pas dans la rubrique 'documents' de mon espace particulier.

Vous m'indiquez avoir établi la taxe foncière au titre de l'année 2021 pour un montant de 468 € (affaire n° 21 01931) pour la parcelle AV 843 or ce document n'est pas dans mon espace particulier.

La référence de l'avis est obligatoire pour régler en ligne cette taxe. Comment procéder pour le règlement de cette taxe ?

A vous lire pour réponse,

Cordialement

Th. THOMAS

Pièce(s) jointe(s) fournie(s) :

Retrouvez vos services compétents sur impots.gouv.fr dans votre espace particulier, rubrique "Consulter"/"Ma situation fiscale personnelle"/"Mes services compétents".